



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

2012

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DES SERVICES DE L'ÉTAT

DANS LE JURA





« La société a le droit de demander des comptes à tout agent de son administration », *article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.*

C'est en vertu du principe énoncé à l'article 15 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et mis en œuvre par la loi que le Préfet est amené à présenter, chaque année, le rapport d'activité des services de l'État devant l'assemblée départementale. Cette exigence de transparence qui s'impose à l'administration permet aux citoyens, et à leurs représentants, d'avoir connaissance des actions entreprises par l'État dans le département mais également d'apprécier l'emploi des contributions publiques.

Le rapport d'activité présente, sans viser à l'exhaustivité, les principales actions menées en 2012, illustrant ainsi la diversité des interventions de l'État ainsi que la force de son engagement dans les territoires.

Une des priorités principales demeure la mobilisation en faveur de la croissance et de l'emploi. Dans une conjoncture économique difficile, l'État a accentué en 2012 son action sur le soutien de l'activité, l'accompagnement des entreprises en difficulté et la mobilisation pour l'emploi. Le contexte l'a également incité à renforcer ses efforts en direction des populations les plus fragiles.

Du soutien aux projets structurants à la protection des populations, dans le respect du développement durable, l'État a été présent sur le territoire afin d'en garantir un développement équilibré. Cette action a été menée en étroite coopération avec les collectivités. Je compte la poursuivre en étant à l'écoute des partenaires de l'État et en favorisant le dialogue permettant de garantir un développement du territoire harmonieux et dans l'intérêt de tous.

Cet objectif est celui de tous les agents de l'État dans le département. Ils ont contribué, par leurs efforts quotidiens, à la mise en œuvre des missions qui leur sont confiées. Je souhaite les remercier pour la démarche d'amélioration de la qualité du service public et pour leur engagement constant au bénéfice de l'intérêt général.

Jacques QUASTANA
Préfet du Jura

SOMMAIRE

I. Assurer la sécurité et la protection des personnes 04

- Renforcer la sécurité des personnes et des biens
- Prévenir et gérer les risques
- Améliorer la sécurité routière
- Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire des populations.

II. Développer l'économie et l'emploi 08

Un engagement permanent en faveur de l'emploi 08

- Préserver l'emploi sur le territoire
- Favoriser l'insertion professionnelle grâce aux contrats aidés et l'alternance
- Sécuriser les parcours professionnels

Le soutien au développement de l'activité économique dans le Jura 10

- Soutenir l'activité économique locale
- Accompagner la mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi
- Redynamiser l'économie des territoires
- Poursuivre le soutien au secteur agricole

III. Renforcer la cohésion sociale 15

Égalité des chances et lutte contre les discriminations 15

- Lutter contre les inégalités par la mise en œuvre de la politique de la ville
- Favoriser l'intégration et lutter contre les discriminations
- Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes

Lutte contre l'exclusion 16

- Accompagner l'insertion par l'activité économique
- Faciliter l'hébergement des personnes en situation d'exclusion
- Garantir l'accueil des demandeurs d'asile

IV. Faciliter l'accès de tous à un logement de qualité 18

- Favoriser l'accès au logement pour les personnes défavorisées
- Accompagner les opérations de rénovation urbaine
- Améliorer les conditions de logement
- S'appuyer sur une gestion locale des aides à la pierre

V. Renforcer la solidarité des territoires 21

- Accompagner la structuration des territoires : l'intercommunalité
- Soutenir le financement de projets

VI. Poursuivre la transition écologique 24

- Accompagner les collectivités locales dans la transition énergétique
- Protéger les ressources naturelles
- Préserver la biodiversité

VII. Moderniser l'État 27

- Rationaliser les implantations immobilières et les cessions de patrimoine
- Améliorer le service rendu aux usagers

VIII. Promouvoir la jeunesse 29

- Sécuriser le parcours des jeunes tout en favorisant leur autonomie
- Lutter contre les inégalités et le décrochage scolaire
- Encourager l'engagement des jeunes dans la vie publique

I. ASSURER LA SÉCURITÉ ET LA PROTECTION DES PERSONNES.

Assurer la sécurité et la protection des personnes est la première responsabilité de l'État. C'est également une attente forte des citoyens.

L'année 2012 confirme que le département du Jura reste un département préservé des lourds phénomènes de délinquance. Malgré la légère hausse de certains indicateurs, les faits de délinquance restent inférieures à la moyenne nationale. Les bons chiffres enregistrés dans le domaine de la sécurité routière sont encourageants : ils confirment et consolident la baisse de ces dernières années.

Tous les acteurs de la sécurité dans le département œuvrent au quotidien pour confirmer cette tendance et prévenir les risques auxquels la population est exposée.

L'action préventive est un des principaux volets développés par les services de l'État en matière de sécurité publique, de sécurité routière, de sécurité civile et de sécurité alimentaire. Complémentaire des actions de gestion des risques et de répression des faits de délinquance, elle est au cœur des dispositifs mis en œuvre pour protéger les populations en agissant en amont sur les facteurs déterminants pour leur sécurité.

1. Renforcer la sécurité des biens et des personnes.

La délinquance dans le département, malgré une légère hausse en 2012, reste contenue et inférieure à la moyenne nationale. L'augmentation observée est répartie de manière homogène entre les zones police et gendarmerie.

Évolution de la délinquance

Trois indicateurs permanents, suivis depuis 2010, permettent une analyse précise de l'évolution de la délinquance dans le Jura..

- **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)** : avec 1049 infractions en 2012 soit 54 de plus qu'en 2011 (+ 5,5%), le Jura fait partie des départements les moins criminogènes et est classé 83^{ème} sur 96 au plan national au regard du ratio du nombre de violences physiques rapporté à la population. Il convient de noter une baisse de 5 % des violences intra-familiales.
- **Les atteintes aux biens (AAB)** : avec

5 285 infractions en 2012 soit 392 de plus qu'en 2011 (+ 8%), le Jura se situe au 77^{ème} rang sur 96.

- **Les escroqueries et infractions économiques et financières (EIEF)** : avec 953 infractions en 2012 soit 166 de moins par rapport à 2011 (- 15 %), le Jura est classé en 74^{ème} position sur 96 dans un contexte de forte diminution de cet indicateur au niveau national.

S'agissant de la délinquance des mineurs, on constate une diminution significative du nombre de mineurs mis en cause de l'ordre de 28 % (468 en 2012 contre 547 en 2011). La part de la délinquance des mineurs dans la délinquance globale diminue ainsi de 1,5 point pour représenter 17,5 % des faits constatés.

Les faits de trafic et de revente de stupéfiants sont quant à eux, en baisse de 28% par rapport à 2011 (49 faits contre 68). L'action des services compétents a permis le démantèlement de deux réseaux de trafic à Lons-le-Saunier et à Champagnole au cours de l'année.

Lutte contre la délinquance

Afin de garantir la sécurité de nos concitoyens, des dispositifs adaptés au territoire ont été mis en œuvre durant l'année 2012 :

- **l'état-major de sécurité (EMS)** co-présidé par le préfet et le procureur de la République analyse mensuellement l'évolution de la délinquance et définit les priorités opérationnelles, dans le respect des compétences administratives et judiciaires ;
- **la cellule anti-cambriolages (CAC)**, assure la coordination et le partage d'informations entre la police et la gendarmerie en matière de cambriolages des résidences et des locaux industriels et commerciaux ;
- **le dispositif alerte SMS**, en partenariat avec la fédération jurassienne du commerce et avec le soutien de la chambre de commerce et d'industrie du Jura, garantit une alerte immédiate à destination des commerçants à la suite de vols avec armes, d'escroquerie ou d'utilisation de fausse monnaie.
- **l'opération Tranquillité vacances** permet de signaler aux services de sécurité son départ en vacances afin de bénéficier d'une surveillance renforcée de son logement lors des patrouilles de police et de gendarmerie.

Un engagement financier de l'État

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, 37 k€ ont été délégués en 2012 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) permettant de financer 12 actions ciblées sur les thématiques de la délinquance des jeunes, des violences faites aux femmes et de la récidive. Le travailleur social interface pour la police et la gendarmerie, qui a traité 260 dossiers au cours de l'année, a notamment été financé à hauteur de 30 % par le FIPD.

La lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) a permis par le financement de 11 actions de prévention auprès des jeunes et d'aide auprès des toxicomanes, pour un total de 34 k€.

Vidéoprotection

La vidéoprojection constitue un outil efficace de prévention situationnelle et participe également à l'amélioration du taux d'élucidation des crimes et délits. Dans le département, ce sont 111 autorisations (premières demandes, modifications ou renouvellements) qui ont été accordées en 2012.

2. Prévenir et gérer les risques.

Planification opérationnelle

La refonte de la planification de l'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC), engagée en 2011 en application des orientations définies par le *Livre Blanc de la sécurité civile*, a été poursuivie au cours de l'année 2012. Trois dispositions spécifiques relatives à l'alerte météorologique, aux secours en milieux souterrains et aux accidents de transport de matières dangereuses ont été approuvées dans le cadre de l'ORSEC départemental.



Par ailleurs, une démarche d'accompagnement des communes soumises à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde (PCS) a été mise en œuvre : la nouvelle maquette proposée aux maires leur donne la possibilité de rédiger ce document obligatoire selon une méthode simple et opérationnelle. Au 31 décembre 2012 40 % des communes du département soumises à l'obligation de réaliser un PCS disposent d'un document approuvé.

LE CHIFFRE

3 exercices de sécurité civile ont été organisés en 2012 :

- accident transport de matières dangereuses sur l'autoroute A391 ;
- accident industriel sur un site SEVESO (entreprise Interval à Saint-Loup) ;
- évacuation d'un terrain de camping à Villard-Saint-Sauveur.

Le dossier départemental des risques majeurs (DDRM), révisé en 2011, a fait l'objet d'une diffusion aux 544 maires du département en juin 2012, ainsi qu'aux acteurs de la sécurité civile.

Prévention des risques

La mobilisation de l'ensemble des acteurs a permis au cours de l'année 2012 d'améliorer le respect des périodicités de visites obligatoires des établissements recevant du public (ERP), notamment pour les petits hôtels, et de réduire le nombre des établissements avec avis défavorables.

3. Améliorer la sécurité routière.

Le bilan chiffré

L'année 2012 est marquée par une baisse de l'accidentalité sur les routes du Jura par rapport à l'année précédente :

	2011	2012	Evolution
Accidents	115	104	-9,5%
Tués	31	29	-6,5%
Blessés	152	136	-10,5%
Dont hospitalisés plus de 24 heures	118	95	-19,5%

L'alcool, à l'origine de 45 % des accidents mortels, et la vitesse excessive sont les deux causes principales des accidents mortels sur les routes du département en 2012. D'autre part, plusieurs constats ont été dressés :

- un quart des tués ne portaient pas de ceinture de sécurité ;
- un quart des tués étaient âgés de moins de 25 ans ;
- un tiers des tués étaient des usagers vulnérables (cyclistes et piétons) ;
- 5 personnes ont perdu la vie sur l'axe Lons-le-Saunier/Champagnole en 2012.

Les opérations régulières de contrôle des services de police et de gendarmerie sur les axes du département ont entraîné 960 suspensions administratives du permis de conduire dont :

- 614 pour alcoolémie
- 71 pour consommation de stupéfiants
- 266 pour grand excès de vitesse



Prévention

Les actions entreprises en 2012 tiennent compte des caractéristiques principales de l'accidentalité :

- L'organisation, en complément du renforcement des contrôles et des sanctions, de mesures alternatives à certaines infractions routières (MACIR) au profit des primo-délinquants ;
- L'organisation de la *Journée des braves*, action de sécurité routière de grande envergure au profit des conducteurs de deux roues au circuit de Bresse ;
- L'organisation du *Village sécurité routière* en partenariat avec le département du Jura qui, durant deux jours, dans le cadre de la semaine de la jeunesse, a permis de

sensibiliser les élèves du primaire et du secondaire aux enjeux de sécurité routière ;

- Trois représentations (notamment à Sainte-Marie à Lons-le-Saunier et lors du *Village sécurité routière*) de la pièce de théâtre créée en 2010 au lycée Jean Michel à Lons-le-Saunier et destinée à sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route.

4. Garantir la sécurité sanitaire et alimentaire des populations.

Les contrôles, inspections et prélèvements

La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) a assuré la surveillance des établissements du Jura manipulant des denrées alimentaires, en effectuant 425 inspections et contrôles en 2012 dans différents types de structures, du producteur fermier à l'entreprise agro-alimentaire internationale. Ces contrôles ont parfois été conduits en collaboration avec le comité départemental anti-fraudes (CODAF) et la police ou la gendarmerie, dans le cadre d'une collaboration inter-services renforcée.

370 prélèvements, effectués tout au long de la chaîne allant des élevages aux points de distribution, permettent de confirmer cette année encore la bonne qualité des produits alimentaires fabriqués ou distribués dans le département. Certains produits emblématiques du Jura, tels que les fromages au lait cru, ont fait l'objet d'une attention particulière, notamment dans les quelques établissements connaissant des incidents sanitaires.

LES CHIFFRES

425 contrôles et inspections réalisés en 2012 au sein des établissements manipulant des denrées alimentaires.

370 prélèvements tout au long de la chaîne de production, des élevages aux points de distribution.

Tout en continuant d'assurer un suivi rapproché des conditions sanitaires de fonctionnement des deux abattoirs du Jura, remis aux normes en 2011, les agents des services d'inspection permanente ont inspecté individuellement 44 300 carcasses (plus de 6 500 t) et effectué plus de 5 000 prélèvements de recherche de trichines.

De même, plus de 18 500 prélèvements ont été effectués à l'équarrissage sous le contrôle de la DDCSPP pour la surveillance des encéphalopathies spongiformes subaiguës transmissibles (ESST).

L'investigation

Le protocole de gestion des suspicions de toxi-infection alimentaire, mis en place en 2011 en partenariat entre la DDCSPP et l'ARS de Franche-Comté, confirme son efficacité en 2012. Ainsi, une dizaine d'épisodes de troubles gastro-intestinaux ont été gérés dans ce cadre. La DDCSPP a mené des investigations pour deux de ces épisodes afin de déterminer leur origine.

Enfin, la DDCSPP a commandité six recherches visant à détecter la rage sur des animaux domestiques ou sauvages susceptibles d'avoir contaminé des personnes.



II. DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI.

Accompagner et favoriser le développement de l'économie est une des principales missions de l'Etat dans les territoires. La priorité est donnée à l'emploi : grâce à une implication de l'ensemble des acteurs locaux, en étroite partenariat avec les entreprises, les dispositifs nationaux de sécurisation, de formation et d'accompagnement professionnels ont été activés en prenant en compte les spécificités et les enjeux du territoire. Les publics les plus éloignés de l'emploi, et plus spécifiquement les jeunes, ont fait l'objet d'un effort particulier par la mobilisation des contrats aidés, des emplois d'avenir et par la promotion de l'alternance.

Cette action en faveur de l'emploi est couplée avec un soutien rapproché et adapté aux entreprises jurassiennes. L'enjeu est de préserver un tissu industriel dense formé principalement de petites et moyennes entreprises que les services de l'Etat accompagnent plus particulièrement depuis le début de la crise économique et financière. Dans cette perspective, des instruments spécifiques de veille et de suivi des entreprises en difficulté ont été mis en place. L'Etat veille également à soutenir leur adaptation aux mutations économiques par un soutien actif à l'innovation et à l'amélioration de leur compétitivité.

Les aides apportées au secteur économique visent à promouvoir un développement territorial équilibré, en apportant un soutien à tous les types d'activités du Jura, en particulier l'agriculture et l'industrie.

Un engagement permanent en faveur de l'emploi

1. Préserver l'emploi sur le territoire.

Un taux de chômage inférieur à la moyenne nationale

LES CHIFFRES

7,9 % Le taux de chômage départemental, en augmentation annuelle de 0,7 point reste nettement inférieur à la valeur nationale fin 2012 (9,9%)

9 600 demandeurs d'emplois de catégorie A dans le Jura en décembre 2012, soit une augmentation annuelle de +11,4 %, inférieure à la moyenne régionale (+15 %).

Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2012, la situation de l'emploi dans le Jura s'est améliorée, avant de connaître une dégradation en fin de période.

- La part des femmes parmi les demandeurs d'emplois de catégorie ABC¹ est de 43 %, en forte diminution par rapport à 2011 (53%).
- La part des jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi de catégorie ABC est de 19 %, en légère hausse par rapport à 2011 (18,5%).
- La part des chômeurs de longue durée, inscrits depuis plus d'un an à Pôle Emploi (DEFM cat. ABC) était de 35,5 %, en diminution d'un point par rapport à 2011 et en-dessous du niveau régional (39 %).

Les tendances observées

- **Un recours au chômage partiel en hausse** de 42 % (135 000 heures chômées en 2012 contre 84 100 en 2011). 90 entreprises ont bénéficié du dispositif contre 83 en 2011.
- **Quatre plans de sauvegarde de l'emploi (PSE)** en cours fin 2012, concernant 253 salariés (dont 181 pour la seule restructuration de MBF Aluminium à Saint-Claude, soit près de 10 % des demandeurs d'emploi du bassin de Saint-Claude).
- **306 licenciements pour motif économique** hors PSE contre 278 en 2011, dont beaucoup lors du dernier trimestre.
- Un nombre de **travailleurs intérimaires en décembre 2012 inférieur de 12 % à l'année précédente** (2461 contre 2756).
- Le dispositif de rupture conventionnelle présente une montée en charge, avec **860 ruptures homologuées en 2012**, soit une augmentation annuelle de 8 %.

¹ Personnes inscrites à Pôle Emploi, qui n'ont pas exercé d'activité (CAT A), ou ont exercé une activité réduite courte de moins de 78 heures (CAT B), ou ont exercé une activité réduite longue de plus de 78 heures (CAT C), le mois précédent.

La situation de l'emploi par bassin

Les taux de chômage par bassins, fin 2012, s'établissent ainsi :

	2012 (2011)	Tendance
Dole Revermont	9,2 % (8,3 %)	Plus forte hausse du taux sur l'année (+10%).
Lons Champagnole	6,7 % (6,4 %)	Chômage contenu du fait du caractère administratif des emplois lédoniens et du bon dynamisme du secteur de Champagnole.
Saint-Claude	8,2% (8,4 %)	Baisse continue du taux depuis 2009 qui a tendance à ralentir.

2. Favoriser l'insertion professionnelle grâce aux contrats aidés et l'alternance.

Le contrat unique d'insertion (CUI)

En 2012, le Jura disposait de 2 251 contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) destinés au secteur non-marchand et de 180 contrats initiative emploi (CIE) dédiés au secteur marchand.

- 97% des contrats aidés ont été prescrits durant l'année grâce à la bonne mobilisation des prescripteurs.
- Les 2185 CAE conclus ont majoritairement bénéficié aux femmes (66 % contre 34 % d'hommes), aux moins de 26 ans (18%) et aux seniors (26%), ainsi qu'aux chômeurs de longue durée (71%).
- Les 175 CIE conclus dans le Jura en 2012 ont majoritairement bénéficié aux hommes (56%), aux moins de 26 ans et aux seniors (56%) et aux chômeurs de longue durée (62%).

Les emplois d'avenir



Ce nouveau dispositif, créé en novembre 2012, vise à faciliter l'insertion professionnelle et l'accès à une qualification pour des jeunes en difficulté. Ainsi, il est

réservé aux moins de 26 ans (moins de 30 ans pour les travailleurs handicapés) peu ou pas diplômés ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale.

Les missions locales et l'association CAP Emploi sont les deux prescripteurs des 278 emplois d'avenir dont a disposé le Jura (41 dans le secteur marchand et 237 dans le secteur non marchand) en 2012.

Un comité de pilotage Contrats aidés – Emplois d'avenir réunit tous les mois la DDCSPP, Pôle Emploi, le Conseil Général, l'Inspection Académique, l'IAE, la DIRECCTE, CAP Emploi et les missions locales pour piloter la mise en œuvre du dispositif dans le département.

L'alternance

Les contrats d'alternance signés en 2012 ont participé à l'insertion professionnelle, en particulier des jeunes. Une formation par alternance leur garantit en effet un accès plus rapide à l'emploi.

	Contrats signés
Contrats d'apprentissage	1367
dont CCI	525
Dont CMA	700
dont chambre d'agriculture	142
Contrats de professionnalisation	359
dont jeunes	263

3. Sécuriser les parcours professionnels.

Le contrat de sécurisation professionnelle (CSP).

Le CSP permet aux salariés licenciés pour motif économique, après la rupture de leur contrat de travail, de bénéficier d'un ensemble de mesures afin de permettre un retour rapide à l'emploi.

Le licencié économique doit avoir un an d'ancienneté au minimum pour percevoir une allocation s'élevant à 80 % de son ancien salaire brut pendant douze mois.

Un plan d'action et un projet professionnel individualisé sont construits et mis en œuvre conjointement par le bénéficiaire du CSP et un conseiller de Pôle Emploi. Le projet inclut des périodes de formation et de travail. Un suivi post-dispositif intervient au-delà des douze mois.

Le pilotage du dispositif associe les opérateurs de l'emploi (Pôle Emploi, DIRECCTE) et les partenaires sociaux.



Le bilan du CSP en 2012

Fin 2012, 480 personnes ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du CSP. Le profil type de l'adhérent dans le département correspond à un ouvrier qualifié de sexe masculin plutôt âgé et avec une ancienneté plus importante que la moyenne au niveau régional.

Les adhérents jurassiens proviennent pour l'essentiel du secteur de l'industrie pour les hommes et du commerce pour les femmes, majoritairement issues d'entreprises de moins de 10 salariés.

91 parcours de formation ont été mis en œuvre au niveau départemental pour une durée moyenne de formation de 430 heures supérieure à la moyenne nationale de 395h.

LE CHIFFRE

480 adhérents au CSP dans le Jura fin 2012 répartis au sein des 91 parcours de formation proposés.

Le soutien au développement de l'activité économique dans le Jura

1. Soutenir l'activité économique locale.

Veille économique et prévention des difficultés

Depuis le début des crises financière et économique en 2008, un dispositif inter-services de suivi de la situation économique départementale est activé.

Le comité de suivi du refinancement de l'économie s'est réuni à trois reprises sous la présidence du préfet pour une analyse, partagée avec les partenaires économiques et financiers, les collectivités et les services de l'État, de l'évolution de la conjoncture et de la situation de l'emploi.

La cellule de veille économique, composée du directeur départemental des

finances publiques, du procureur de la République, du secrétaire général de la Préfecture, des directeurs de l'URSSAF, de la Banque de France, du chef de l'unité territoriale de la DIRECCTE Travail, du Pôle 3^E et de la DIRECCTE, s'est réunie toutes les deux semaines afin d'identifier, le plus en amont possible, les entreprises en difficulté et de coordonner l'action des différents services en cas de nécessité.

Le soutien aux entreprises en difficulté

L'activité de soutien aux entreprises a concerné plusieurs centaines d'entreprises en 2012 :

- **en médiation du crédit, la Banque de France a étudié 11 dossiers** contre 24 en 2011 ;
- **la commission des chefs de services financiers (CCSF)** a étudié 25 demandes d'échéanciers pour les créances fiscales et sociales, contre 16 en 2011 ;
- **l'URSSAF a accordé 581 plans de règlements** pour un encours de 4 120 k€.
- La DDFiP a procédé aux restitutions fiscales au profit des entreprises jurassiennes **dans des délais inférieurs à 30 jours dans 89 % des cas** (crédit de TVA : 7459 demandes ; excédents d'impôt sur les sociétés : 970 demandes) ainsi qu'au paiement des mandats du secteur public local (5,10 jours en moyenne).

Le réseau de développement des entreprises du Jura (RDE 39)

La DIRECCTE anime chaque mois le réseau de développement économique du Jura (RDE 39) qui rassemble 17 membres permanents² représentant les principaux organismes du champ du développement économique, de l'emploi et de la formation dans le département ou à l'échelle régionale.

L'objectif est de partager des informations, en toute confidentialité, entre les différents organismes complémentaires du réseau, dans la perspective d'une meilleure coordination des services rendus aux entreprises locales.

² Les 17 membres du RDE 39 : DIRECCTE, Préfecture du Jura, Commissaire au Redressement Productif, DDFIP, CCIT 39, CCI International, CMA 39, ARD, CG 39, Parc Naturel du Haut Jura, Pôle Emploi, CITE Haut Jura, MDE Lons-le-Saunier, Champagnole, Jur@TIC, Réseau Innover en Franche-Comté, OSEO et FACT.

Traditionnellement, l'action du RDE cible principalement les entreprises de moins de 50 salariés établies dans le Haut-Jura et appartenant à l'une des principales filières jurassiennes (lunetterie, plasturgie, deuxième transformation du bois et travail du métal).

En 2012, 25 % des projets détectés par le RDE relèvent de l'innovation et 25 % de l'investissement matériel.

En dehors de son action dans le cadre du RDE, la DIRECCTE a réalisé 54 visites de terrain en 2012 au titre de sa mission de connaissance du tissu économique du Jura, en se concentrant sur 18 entreprises de taille intermédiaire (ETI) identifiées par la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS).

LE CHIFFRE

55 % des projets détectés par le RDE ont conduit à un dossier d'aide individuelle ou une participation à une action collective.

Le soutien aux projets d'investissement stratégiques

L'État accompagne les projets d'envergure des entreprises du Jura en facilitant leur accès à des financements, en particulier à travers l'aide à la réindustrialisation (ARI).

Pilotée par le Ministère du redressement productif et instruite par les services de l'État dans le département, l'ARI est un dispositif de soutien à l'investissement qui s'adresse aux entreprises dont le projet d'investissement industriel contribue par son ampleur et son potentiel économique à la réindustrialisation de la France et à la création d'emplois³.



En 2012, deux projets importants pour l'économie départementale et l'emploi local ont vu le jour :

- programme d'investissement de l'entreprise C&K Components à Dole (30 emplois sur 3 ans), bénéficiant du dispositif ARI
- construction de la plate-forme logistique de l'entreprise SMOBY à Moirans-en-

³ Pour les PME et ETI : investissements d'au moins 5 millions d'euros et création nette d'au moins 25 emplois. Pour les grandes entreprises : investissements d'au moins 50 millions d'euros et création nette d'au moins 100 emplois.

Montagne pour un budget de 10 M€, soutenu par OSEO Financement.

Le soutien aux filières industrielles

L'État apporte son soutien financier à l'investissement matériel des entreprises jurassiennes par la mobilisation des fonds structurels européens (FEDER) en contrepartie des aides des collectivités (région et département). En 2012, le montant total des subventions accordées s'élève à 171 k€ pour deux entreprises de Champagnole et de Saint-Claude ayant investi près de 900 k€.



Plusieurs programmes financés par l'État, sur les crédits de politique industrielle ou sur les fonds européens, bénéficient à des entreprises jurassiennes, bien que n'étant pas portés par des représentants locaux. C'est notamment le cas des actions menées conjointement par le pôle de compétitivité *Véhicule du Futur* et par PerfoEST.

Cependant, l'essentiel du soutien financier apporté par l'État aux entreprises se concentre sur les actions menées dans les cinq filières industrielles prioritaires de Franche-Comté (automobile, microtechnique, plasturgie, bois et agroalimentaire) en attribuant des subventions État et FEDER aux porteurs de projets issus de ces filières (pôles de compétitivité, syndicats professionnels, centres techniques, etc.)



Trois secteurs industriels concernent plus particulièrement le Jura :

	Porteurs de projet	Programme	Soutien de l'Etat	FEDER
Plasturgie	syndicat Allizé Plasturgie	"attractivité plasturgie"	30 k€	72 k€
Lunetterie	Syndicat des Lunetiers du Jura / ALUtec	Programmes d'actions collectives 2012/2013	98 k€	26 k€ €
Transformation du bois	Syndicat interprofessionnel ADIB	Programmes d'actions collectives 2012/2013	60 k€	/

2. Accompagner la mise en œuvre du pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

Un pacte tourné vers la compétitivité

Le pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi est un ensemble complet et cohérent de 35 mesures d'une ampleur inédite, dont l'objectif principal est de favoriser la montée en gamme de notre économie, clé de la stratégie française dans la mondialisation.

Le pacte s'appuie sur le diagnostic de la situation de la compétitivité des entreprises françaises établi par le commissaire général à l'investissement missionné par le Premier ministre le 11 juillet 2012. Tout en revenant sur les atouts dont dispose la France, il souligne un décrochage de l'économie française caractérisé par une baisse de la part de l'industrie dans la valeur ajoutée, par un recul des entreprises sur les marchés européens et par une dégradation de la balance commerciale, aujourd'hui déficitaire.

Les entreprises, par manque d'innovation et mauvais positionnement, sont contraintes de comprimer leurs coûts et leurs marges, et donc de limiter leur capacité à investir et innover pour monter en gamme.

Le pacte s'adresse donc à l'ensemble des acteurs : l'État, les collectivités locales, les banques qui doivent financer l'économie réelle, les salariés, et au premier chef, les entreprises, à qui seront donnés les moyens de redynamiser l'économie. Pour ce faire, la France dispose de nombreux atouts, dont ses pôles industriels d'excellence mondiale, ses grands groupes, son tissu dynamique de PME, sa recherche et ses formations de référence internationale, ses infrastructures performantes, et surtout la qualité de sa main d'œuvre.

Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE)



Le crédit impôt compétitivité emploi (CICE), mesure principale du pacte, consiste en un allègement de charges de 20 Md€ permettant un regain de compétitivité des entreprises. La mise en œuvre du dispositif est prévue sur trois ans, avec un allègement de 10 Md€ dès la première année, puis 5 Md€ supplémentaires chacune des deux années suivantes.

Ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi sera calculé sur la masse salariale brute comprise entre 1 et 2,5 SMIC. Les entreprises en bénéficieront dès 2013 et pourront donc percevoir ce crédit d'impôt (préfinancement CICE) leur permettant d'améliorer leurs trésoreries.



Ces 20 Md€ d'allègements sont financés pour 10 Md€ par des économies supplémentaires dans les dépenses publiques, et pour 10 Md€ par un ajustement des taux de TVA à compter de janvier 2014.



La restauration de la compétitivité « hors-coûts »

- La garantie faite aux PME de disposer de financements performants et de proximité, notamment avec la mise en place de 500 M€ de financements de trésorerie, le lancement de la Banque publique d'investissement (BPI), la réforme du secteur bancaire et de la fiscalité de l'épargne, pour orienter les financements vers les entreprises ;
- la montée en gamme des entreprises en stimulant l'innovation par l'apport de financements adaptés, la mobilisation des pôles de compétitivité, le développement et la diffusion des technologies numériques ;
- la mise en place de stratégies partenariales fortes au sein des filières industrielles (lunetterie, plasturgie, micro-mécanique) ;
- le renforcement des conquêtes des entreprises françaises à l'étranger, en leur proposant, par exemple, des financements à l'export performants, et la mise en place d'une stratégie ambitieuse en matière d'attractivité du territoire ;
- l'amélioration de l'offre de formation pour qu'elle soit mieux tournée vers l'emploi et l'avenir, et plus adaptée aux caractéristiques du marché du travail ;
- la simplification et la stabilisation de l'environnement réglementaire, avec la facilitation de cinq démarches administratives récurrentes pour les entreprises et la stabilisation de cinq dispositifs fiscaux clés pour les entreprises.

3. Redynamiser l'économie des territoires.

La mission Vivendi dans le Haut Jura

Créée en mars 2008 à la suite de la mise en redressement judiciaire de la société Smoby, la mission Vivendi, qui avait initialement pour objectif de favoriser la création de 250 emplois dans le secteur du Haut Jura, a été reconduite jusqu'au 30 juin 2012. Cela a permis l'utilisation de l'ensemble des crédits.

Ce dispositif permet d'accompagner les entreprises en développement qui, simultanément, réalisent des investissements et créent des emplois durables. L'entreprise concernée est aidée par le fonds Vivendi sous forme de prêt participatif transformable en subvention lorsque l'emploi est en CDI (2500 € par emploi). Le Crédit Agricole met en place un prêt participatif de développement (PPD) de 15 000 € à 75 000 € pour aider le financement global du projet de l'entreprise. Le troisième partenaire est la banque de l'entreprise qui complète le financement, selon les procédés traditionnels.

Le bilan de la mission Vivendi s'établit comme suit en décembre 2012 :

- 210 entreprises contactées et 80 visitées ;
- 28 entreprises accompagnées (8 créations, 20 développements) ;
- 395 emplois créés ;

LES CHIFFRES

1 M€ d'aides versées au titre du fonds Vivendi.

1,5 M€ de prêts participatifs octroyés par le crédit agricole.

36 M€ investis par les entreprises grâce au 2,5M€ d'aides dont elles ont pu bénéficier au titre de la mission Vivendi, soit un effet de levier de 14.

395 emplois créés

La convention de revitalisation Idéal Standard Industries France

À la suite de la fermeture du site Idéal Standard en 2011, une convention de revitalisation a été signée pour une durée de 3 ans entre l'État et Idéal Standard dans le but est de favoriser la création de 173 emplois. Pour accompagner les entreprises locales créatrices d'emploi, un fonds de revitalisation de 945 k€ a été constitué par les entreprises signataires.

Un comité de pilotage et un comité d'engagement s'assurent respectivement du bon déroulement des différentes procédures et de la bonne mise en œuvre de la convention avec les différents partenaires impliqués.

Au 31 décembre 2012, la convention de revitalisation a permis :

- La validation de 174,5 emplois potentiels;
- La création effective de 107,5 emplois en 2012 et la réalisation du solde en 2013 et 2014 ;

4. Poursuivre le soutien au secteur agricole.

Montants des aides versées à l'agriculture

LE CHIFFRE

54,5 M€ de soutiens directs à l'agriculture versés en 2012 dans le Jura au titre de la politique agricole commune (PAC).

Au titre des aides directes : pour 3 165 demandes instruites en 2012, le total provisoire des aides versé fin mars 2013 s'élève à **39 M€**. Elles concernent :

- les aides surfaces, pour les droits à paiement unique (DPU) : 1 852 dossiers ont été payés pour un montant de 35 M€ ;
- les aides aux ovins et caprins : pour 69 dossiers, le montant d'aides s'élève à 191 k€ ;
- la prime de maintien des troupeaux de vaches allaitantes (PMTVA) : 231 demandes d'aides ont été instruites. Le montant versé atteint 1,3 M€ ;
- les autres aides couplées (incluant l'aide à la production de lait de montagne, les aides à la conversion et au maintien de l'agriculture

biologique, ainsi que l'assurance récolte) : 1 013 demandes ont été mises en paiement, pour un montant de 2,5 M€.



Au titre du développement rural : le total des aides effectivement versées est de **15,4M€** :

- l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) : 989 dossiers pour un montant versé de 6,6 M€ ;
- les mesures agro-environnementales (PHAE2, protection des races menacées, MAE rotationnelle et territorialisée, conversion à l'agriculture biologique, aide à l'apiculture) : 1 403 demandes instruites, pour un montant versé de 7,4 M€ ;
- le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE) : 1,3 M€ (contre 1,16 M€ en 2011).



Les aides à l'installation de jeunes agriculteurs en 2012

Sur 51 dossiers validés en section spécialisée économie des exploitations (SSEE), 49 dossiers ont été engagés pour la dotation aux jeunes agriculteurs en 2012 (contre 37 en 2011) pour un montants de 917k€.

Les 49 dossiers d'installation engagés se répartissent en zone de montagne (13), en zone défavorisée (30) et en zone de plaine (6).

III. RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE.

Au travers de la mise en oeuvre de ses politiques, l'Etat contribue au maintien et au renforcement de la cohésion sociale. La politique de la ville, spécifique aux quartiers défavorisés, permet de renforcer la vision transversale et stratégique de l'action de l'Etat. Dans le Jura, quatre quartiers sont couverts par des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) visant à revaloriser les zones urbaines en difficulté et à lutter contre l'exclusion de leurs populations. Ils permettent de réduire les inégalités sociales et les écarts de développement entre les territoires.

L'action de cohésion sociale inclut également les dispositifs de lutte contre l'exclusion, favorisant l'accès à l'hébergement et l'intégration économique des personnes en difficulté.

En outre, un travail de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes a été engagé afin de lutter contre tous les types d'inégalités.

Égalité des chances et lutte contre les discriminations

1. Lutter contre les inégalités par la mise en oeuvre de la politique de la ville.

La politique de la ville vise à revaloriser les quartiers les plus défavorisés et à réduire les inégalités sociales entre les territoires urbains. Ces mesures interviennent au bénéfice des quartiers défavorisés dans le cadre des CUCS, qui précisent les thématiques d'intervention : l'accès à l'emploi et le développement économique, l'amélioration du cadre de vie, la réussite éducative, la citoyenneté, la prévention de la délinquance et la santé.

Les CUCS couvrent quatre villes dans le département : Lons-le-Saunier, Dole, Saint-Claude et Morez, soit six quartiers classés par niveau de priorité en fonction de la vulnérabilité de leurs populations (taux de chômage, pauvreté), représentant au total 11 544 habitants.

Chacune des villes concernée est dotée d'une équipe réussite éducative. Par ailleurs, huit adultes-relais exercent des fonctions de médiation entre les habitants et avec les services publics dans les quartiers prioritaires.

LE CHIFFRE

92 projets soutenus par l'État en 2012 au titre de la politique de la ville pour un montant total de 434 k€.

51% des crédits ont cofinancé des projets en matière d'éducation, 15 % des projets dans le domaine de l'emploi, 11 % la prévention de la délinquance et 10 % des actions visant à renforcer le lien social, la citoyenneté et la participation à la vie publique.



2. Favoriser l'intégration et lutter contre les discriminations.

Les naturalisations en 2012

Le nombre de dossiers de naturalisation traités durant l'année 2012 est en baisse de 60 % par rapport à 2011 et s'établit à 121 (87 dossiers de naturalisation par décret et 34 dossiers par déclaration).

Les demandeurs ont été invités en 2012 à fournir un diplôme désormais délivré par un organisme labellisé *Français langue d'intégration* ou un diplôme français au moins équivalent au brevet des collèges afin de garantir l'objectivité de l'évaluation. Ce nouveau dispositif remplace l'examen du niveau de langue française qui était auparavant effectué au cours d'un entretien en préfecture.

Les dossiers par déclaration de mariage ont reçu en 2012 près de 90 % de réponses favorables, l'acquisition de la nationalité française étant de plein droit dans ce cas sauf refus motivé de l'administration.

Les dossiers de naturalisation par décret aboutissent dans 70 % des cas. Le refus ou l'ajournement est généralement motivé par une trop faible intégration (défaut d'assimilation, trouble à l'ordre public...) ou pour défaut de ressources suffisantes issues du travail.



La politique d'intégration

La politique d'intégration et de lutte contre les discriminations est déclinée dans le cadre d'un appel à projets annuel lancé sur la base des objectifs du programme régional pour l'intégration pour les populations immigrées qui comprend cinq axes : l'accueil et l'accès aux droits, l'apprentissage du français, l'emploi, l'éducation, l'accès à la santé et aux soins.

En 2012, sept actions ont été soutenues dont six relèvent de l'apprentissage du français et une de l'accès aux droits. Ces actions ont bénéficié à 235 personnes notamment dans de petites communes ou en zone rurale (Poligny, Champagnole, Arinthod, Saint-Amour, Saint-Julien-sur-Suran, Moirans-en-Montagne).

3. Promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'incitation à entrepreneuriat

Des actions de promotion du fonds de garantie bancaire pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes sont conduites auprès des banques. Trois d'entre elles ont organisé en interne des séances d'information à destination de leurs agents sur les avances remboursables ou les prêts d'honneur.

La sensibilisation à l'égalité professionnelle

La sensibilisation et la formation à l'égalité professionnelle au sein des entreprises se met en place en plusieurs phases. Les syndicats professionnels (UIMM, Plasturgie..) ont organisé des séances de sensibilisations collectives à destination de leurs membres, puis des séances de travail à destination des responsables ressources humaines des

entreprises ont été mises en œuvre.

En parallèle, le même travail a été conduit auprès des agents du service de l'inspection du travail. L'évaluation de l'action a démontré que 90% des entreprises présentes aux formations ont rempli leurs obligations légales, taux quasiment deux fois supérieur à la celui de la moyenne globale des entreprises.

La lutte contre les stéréotypes liés au sexe

Les déclinaisons départementales de la *Semaine de l'industrie*, de l'action « *Sciences en tout genre* », de la diffusion et de la promotion au *Prix de la vocation scientifique et technique* ont permis d'organiser des rencontres entre élèves et entreprises, au sein de celles-ci ou dans les établissements scolaires, dans le but de sensibiliser les élèves à la mixité des métiers et lutter contre les stéréotypes.

La lutte contre les violences intra-familiales



Un protocole de lutte contre les violences intra-familiales sur le territoire du Haut Jura a été signé par le préfet, le CIDFF39, les villes de Saint-Claude et Morez, le Département, l'hôpital et le procureur de la République.

Lutte contre l'exclusion

1. Accompagner l'insertion par l'activité économique (IAE).

En 2012, le Jura comptait 2 ateliers chantiers d'insertion (ACI), 4 associations intermédiaires (AI), 8 entreprises d'insertion (EI) et une entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), subventionnés à hauteur de 1,9 M€.

Les moins de 26 ans et les plus de 50 ans représentent respectivement près de 25 % et 19 % des personnes en insertion dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

LE CHIFFRE

2777 personnes ont effectué un parcours dans les SIAE au cours de l'année, ce qui représente l'équivalent d'une entreprise de 749 salariés à temps plein.

En 2012, on note une hausse sensible du nombre de sorties positives des SIAE (emploi durable, emploi de transition ou formation) : la progression de cet indicateur d'insertion de 51% en 2011 à 57% en 2012.

L'État a soutenu la création de deux nouvelles activités en 2012 :

- la structure de « tri des piles usagées », créée par l'ADLCA et mobilisant 2 postes EI.
- un atelier de confection de vêtements, développé par l'association de lutte contre le gaspillage à Morez.

2. Faciliter l'hébergement des personnes en situation d'exclusion.

Le parc d'accueil, hébergement et insertion

L'offre d'hébergement a sensiblement évolué entre 2011 et 2012 avec la création de 4 places supplémentaires en maison relais à Lons-le-Saunier et 25 places pour l'accueil des familles en hébergement d'urgence, ce qui double le nombre de places d'accueil d'urgence ouvertes à l'année.

LE CHIFFRE

481 places destinées à l'hébergement d'urgence, de stabilisation et d'insertion offertes dans le parc accueil, hébergement et insertion du Jura au 31 décembre 2012.

Le service intégré d'accueil et d'orientation du Jura (SIAO) a traité 3 616 demandes liées à un hébergement en 2012, 83 % au titre d'un hébergement d'urgence, 17 % pour un hébergement d'insertion.

42 % des demandes concernent le bassin de Dole, 34 % celui de Lons-le-Saunier et 8 % celui de Saint-Claude.

Les mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL)

Afin de favoriser l'accès au logement autonome ou le maintien en logement, les possibilités d'accompagnement social lié au logement ont été développées avec les mesures d'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) déployées depuis 2011 dans le département ; en 2012, le suivi de 38 ménages a été financé.

3. Garantir l'accueil des demandeurs d'asile.

Toute personne qui souhaite solliciter la protection de la France voit sa demande examinée dans des conditions conformes aux engagements internationaux, afin de bénéficier d'une prise en charge, d'un accueil et d'un hébergement satisfaisants.

Le Jura disposait en 2012 de 162 places destinées aux demandeurs d'asile, dont 120 places en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) à Dole et Morez et 42 places en hébergement d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), à Dole.

Au cours de l'année 2012, le CADA du Jura a hébergé et accompagné 183 personnes (66 personnes sont entrées et 75 sorties). Les familles représentent 83 % des personnes accueillies en 2012.



IV. FACILITER L'ACCÈS DE TOUS À UN LOGEMENT DE QUALITÉ.

Le logement fait partie des grandes priorités nationales pour lesquelles un suivi de proximité est indispensable. Les services de l'Etat se mobilisent pour accompagner et aider les opérations visant à garantir un logement décent pour tous.

Dans ce cadre, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PALPD), actualisé en 2012, vise à favoriser l'accès au logement pour tous les citoyens.

En outre, l'Etat soutient financièrement les opérations d'urbanisme menées par l'agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) et celles réalisées dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). Elles ont permis la transformation des quartiers les plus fragiles mais aussi, par la mise en oeuvre du plan de performance énergétique de l'habitat, la prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique.

L'Etat soutient enfin une gestion de proximité de la politique du logement en favorisant la mise en oeuvre par les collectivités locales des dispositifs d'aide.

1. Favoriser l'accès au logement pour les personnes défavorisées.

En 2012, le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées couvrant la période 2008/2012 a été actualisé par les services de l'Etat (DDT et DDCSPP), en collaboration avec tous les acteurs et opérateurs concernés (opérateurs de l'hébergement et de la veille sociale, bailleurs publics et privés, CAF, collectivités territoriales).

Les quatre réunions du comité de pilotage du PDALPD ont permis de définir les principales orientations, telles que le renforcement de l'offre de moyens et de services, ainsi qu'une meilleure coordination des actions et des acteurs impliqués.

Le plan se décline autour des 8 fiches-actions suivantes : adapter l'offre d'hébergement et de logement d'insertion, développer le parc de logements adaptés, lutter contre l'habitat indigne et indécent, développer l'accompagnement à la maîtrise d'énergie, mobiliser les dispositifs d'accès direct au logement, prévenir les expulsions très en amont, articuler les approches sanitaires et sociales et garantir la veille et la gouvernance.



2. Accompagner les opérations de rénovations urbaines.

Convention de Dole (Mesnils-Pasteur)

La signature de l'important avenant n° 4 prenant en compte notamment la requalification de l'espace de centralité, les abords du centre commercial et la démolition du secteur Carrel Sud, est intervenue en février 2012.

Montant total des paiements de subventions ANRU en 2012 : 3,03 M€.

Convention de Morez (Villedieu - Le Puits)

L'avenant n° 2 du programme de renouvellement urbain (PRU) de Morez signé en mai 2012 porte notamment sur la modification du programme « aménagement » de la ville de Morez, la modification des programmes de construction et de résidentialisation du Foyer Jurassien et la modification du programme de résidentialisation de Villedieu de l'OPH du Jura.

Montant total des paiements de subventions ANRU en 2012 : 1,29 M€.



Protocole de Lons-le-Saunier (La Marjorie - Les Mouillères)

Les opérations de démolition de 18 logements et de construction de 21 logements sociaux se sont poursuivies au cours de l'année 2012. 218 logements ont également bénéficié de travaux de réhabilitation et de résidentialisation. Des aménagements ont été réalisés dans les quartiers concernés comme des chemins piétonniers et une aire de jeux pour enfants.

Montant total des paiements de subventions ANRU en 2012 : 311 k€.

Protocole de Saint-Claude (Les Avignonnets)

L'avenant n°1 qui a été signé en juillet 2012 porte sur la modification du contenu de l'opération de 6 logements pour les jeunes et les personnes en difficulté en centre-ville, la modification de l'opération de création de 12 logements en acquisition et l'amélioration de 12 logements dans le diffus.

Montant total des paiements de subventions ANRU en 2012 : 34 k€.



3. Améliorer les conditions de logement

Un nouveau plan d'investissement pour le logement

Après la conférence environnementale pour la transition écologique qui s'est tenue en 2012, a été présenté un plan de performance énergétique de l'habitat visant à se doter, chaque année, d'un million de logements performants au niveau national, pour moitié en construction neuve et pour moitié en rénovation.

Composé de cinq axes forts, le plan a pour objectif de débloquer des projets en raccourcissant les délais de procédure, de simplifier les normes de construction, de lancer la rénovation énergétique des logements, de construire 150 000 logements sociaux et privilégier la densité à l'étalement urbain.



L'activité courante de l'agence nationale de l'habitat (Anah)

Au titre du programme *Habiter Mieux*, visant à lutter contre la précarité énergétique, 126 projets ont fait l'objet de subventions dans le Jura en 2012, pour un montant total de 530 k€ au titre des travaux, 274 k€ au titre de l'aide solidarité énergie (ASE) et 31 k€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Par ailleurs, 1,15 M€ d'aides apportées aux propriétaires occupants (PO) ont permis à 413 ménages de réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements et 712 k€ ont bénéficié aux propriétaires bailleurs (PB) permettant ainsi la rénovation de logements moyennement ou très dégradés.



Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) en 2012

Au cours de l'année 2012, l'Anah a accompagné 4 opérations programmées d'amélioration de l'habitat :

Convention d'OPAH	Signature :	Objectifs :	Dont :	Crédits totaux (dont Anah) :	Crédits engagés en 2012 :
Plaine Jurassienne	2009, prolongée d'un an en 2012	165 logements	100 PO 65 PB	4,5 millions (1,1 M€)	230 K€
Grand Dole	en juin 2012	321 logements	240 PO 81 PB	n.c. (1,06 M€)	173 K€
Champagnole / Nozeroy	en juillet 2012	310 à 350 logements	240 à 270 PO 70 à 80 PB	7 millions € (1,9 M€)	303 K€
Espace Communautaire Lons Agglomération	en novembre 2012	340 logements	235 PO 105 PB	10 millions € (2,9 M€)	303 K€

4. Soutenir la gestion locale des aides à la pierre.

La loi « Liberté et Responsabilités Locales » de 2004 prévoit la possibilité de déléguer l'attribution des aides à la pierre de l'État à un EPCI doté d'un programme local de l'habitat ou au Conseil général.

Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA)

Concernant ECLA, en 2012, pour le logement social public, les objectifs de 10 PLUS (prêt locatif à usage social) et 7 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) pour un montant de subvention de 42 k€, ont été atteints. Pour le logement privé, le montant global de subvention travaux engagé au titre de l'Anah est de 169 k€ dont 112 k€ pour les dossiers propriétaires occupants et 57 k€ pour les dossiers propriétaires bailleurs.

Communauté d'Agglomération du Grand Dole (CAGD)

La convention de délégation conclue avec la CAGD a été signée le 27 décembre 2012. Elle prévoit la réalisation d'un objectif de 210 logements locatifs sociaux sur sa durée totale, dont 60 PLAI et 150 PLUS.

Concernant le logement privé, il est prévu la réhabilitation de 580 logements en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Agence nationale de l'habitat et conformément à son régime des aides.

Département

La convention de délégation des aides à la pierre entre l'État et le Conseil Général a été signée en décembre 2012, pour une durée de 6 ans (2013 – 2018).

Elle prévoit la réalisation de 600 logements locatifs sociaux, dont 180 PLAI et 420 PLUS. Concernant le logement privé, il est prévu la réhabilitation de 2 065 logements en tenant compte des orientations et des objectifs de l'Anah.

2. Soutenir le financement de projets.

CONCOURS FINANCIERS AUX COLLECTIVITES	2011	2012	EVOLUTION
AIDES AU FONCTIONNEMENT			
DGF des communes (1)	50765957	51 187 196	
DGF des EPCI (dotation interco et dotation compensation)	20 448 629	21 384 990	
DGF Département	54 019 680	54 050 325	
DNP - Dotation Nationale de Péréquation	1 169 893	1 528 452	
DSI - Dotation spéciale instituteurs	28 080	19 656	
DEL - Dotation élu local	1 161 888	1240259	
<i>Sous-total</i>	127594127	129 410 878	1,42%
AIDES A L'INVESTISSEMENT			
DETR	5 853 223	5 580 441	
DGE des départements 2ème part	1 214 617	1 065 573	
FNADT- (Fonds national d'aménagement et développement du territoire)	1 415 000	1 114 649	
TDIL - Réserves parlementaires	901 016	1 113 437	
Fonds d'aide à l'investissement des SDIS		6 987	
FCTVA - Fonds de compensation de la TVA	21 746 593	20 856 306	
Produit des amendes et radars automatiques (sécurité routière)	1 542 452	1 648 344	
<i>Sous-total</i>	32 672 901	31 385 737	-3,94%
FINANCEMENT DES ACCROISSEMENTS DE CHARGES RESULTANT DES TRANSFERTS DE COMPETENCE			
DDEC - Dotation Départementale d'Equipeement des Collèges	1 259 991	1 259 991	
DGD du département - Dotation Générale de Décentralisation	1 691 891	1 691 891	
DGD assurances -Dotation Générale de Décentralisation	12 973	15 474	
DGD urbanisme -Dotation Générale de Décentralisation	104 315	101 253	
DGD Aéroports -Dotation Générale de Décentralisation	19 422	19 422	
DGD transport urbain - Dotation Générale de Décentralisation	24 757	24 757	
Dotation titres sécurisés	80 480	80 480	
FMDI - Fonds Compensation pour l'Insertion	1 710 956	1 547 742	
TIPP (Compensation RMI - RSA)	10 205 088	9 214 411	
<i>Sous-total</i>	15 109 873	13 955 421	-7,64%
FONDS DE PEREQUATION			
FDPTP - Fonds Départemental de Péréquation TP (répartition aux collectivités décidée par le conseil général)	4 167 203	4 857 788	
Fonds de péréquation des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement réparti aux communes de - de 5 000 habitants	2 969 099	3 621 592	
DMTO - Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux des départements reversé au département du Jura	5 018 955	4 431 701	
FDACR - Fonds Départemental d'Adaptation au commerce rural			
FNGIR - Fonds national de garantie individuel des ressources (2)	8 048 700	8 058 831	
FPIC - Fonds de péréquation intercommunale (3)		465 303	
<i>Sous-total</i>	20203957	21435215	6,09%
COMPENSATION DES EXONERATIONS			
DCRTP - dotation de compensation de la réforme de la TP (2)	9 373 400	9 600 628	
Allocations compensatrices 4 taxes versées aux collectivités	14 828 067	13 689 833	
<i>Sous-total</i>	24 201 467	23290461	-3,76%
TOTAL GENERAL	219782325	219 477 712	-0,14%

(1) La DGF des communes comprend :

- la dotation forfaitaire et la dotation touristique

- la dotation de solidarité urbaine et la dotation de solidarité rurale

(2) La loi de finances pour 2010 a instauré la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Ces deux mécanismes, concrétisent le principe de compensation intégrale du manque à gagner pour les CT et les EPCI à fiscalité propre résultant de la suppression de la taxe professionnelle.

DCRTP : Une enveloppe globale de **9 600 628 €** a été répartie à certaines collectivités.

FNGIR : - Prélèvements d'un montant global de **16 094 672 €** ;

- Versements d'un montant global de **8 058 831 €**.

(3) FPIC - La loi de finances pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources intercommunales et communales pour les reverser à des ensembles intercommunaux moins favorisés :

- Prélèvements à certains ensembles intercommunaux pour un montant global de **214 040 €** ;

- Versements à certains ensembles intercommunaux d'un montant global de **465 303 €**.



VI. POURSUIVRE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.

En 2013, l'Etat a poursuivi son implication dans la promotion d'une politique locale d'aménagement durable et de lutte contre le réchauffement climatique. Une telle ambition s'appuie directement sur les collectivités locales que les services de l'Etat aident à intégrer les enjeux liés à la transition énergétique

Dans cette perspective, l'Etat accompagne les collectivités dans la planification de l'aménagement de leur territoire en encourageant l'adoption de documents d'urbanisme intégrant la préservation de l'environnement, des ressources, des terres agricoles et de la biodiversité. Dans le Jura, la protection des espèces protégées et la gestion de la qualité de l'eau sont des axes forts de l'action environnementale de l'Etat.

1. Accompagner les collectivités dans la transition énergétique

La transition énergétique

La dynamique de transition énergétique est fondée sur deux principes : l'efficacité et la sobriété énergétiques d'une part, et la priorité donnée aux énergies renouvelables d'autre part.

Dans ce cadre, la direction départementale des territoires du Jura a participé à l'élaboration du schéma régional climat air-énergie de Franche-Comté (SRCAE) ainsi qu'à l'élaboration des plans climat énergie et transport (PCET) décidés par certaines collectivités locales. Cette participation s'est concrétisée par la mise à disposition et la présentation de données et de cartographie.



La couverture du département par des documents d'urbanisme

Par ailleurs, les services de l'Etat accompagnent les collectivités locales dans l'élaboration de leurs documents de planification (schéma de cohérence territoriale et plans locaux

d'urbanisme) afin que les orientations d'aménagement du territoire retenues contribuent à la transition énergétique.

Le département du Jura est concerné par 3 SCoT et 1 PLUi valant SCoT : le SCoT du Pays lédonien, exécutoire depuis 2012, le SCoT de la région de Dole, toujours à l'étude, le SCoT du Haut-Jura, dont le périmètre a été arrêté en 2012, et le PLUi de la communauté de communes du Val d'Amour.

LE CHIFFRE

205 communes sur 544 (soit 38 %) disposent d'un document d'urbanisme approuvé (153 plans locaux d'urbanisme (PLU) et 52 cartes communales). Ces documents couvrent environ 200 000 habitants, soit près de 80 % de la population jurassienne.

Cependant, 339 communes ne sont dotées d'aucun document et sont toujours soumises au règlement national d'urbanisme (RNU). Au sein de ces communes, 100 délibérations de prescription d'élaboration de documents d'urbanisme ont été prises en 2012 concernant 1 PLUi, 21 PLU et 78 cartes communales, soit 123 communes de plus potentiellement couvertes par un document d'urbanisme. A l'issue de ces élaborations engagées en 2012, 328 communes (60 %) seront couvertes par un document d'urbanisme.

Éligibilité du financement des documents d'urbanisme à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Cette éligibilité répond à deux objectifs :

- **compléter le dispositif de financement existant** qui reposait sur la seule dotation globale de décentralisation (DGD) afin de permettre de financer un plus grand nombre de procédures pour tenir compte de la forte augmentation du nombre de nouveaux documents prescrits ;
- **inciter les communes à s'inscrire dans des réflexions d'urbanisme supra-communales** en réservant la DETR aux documents intercommunaux ou réunissant plusieurs communes dans le cadre d'un groupement de commandes, avec un taux de financement majoré par rapport à la DGD.

Pour la première année de sa mise en œuvre, la DETR a permis de financer 39 communes organisées en 7 groupements de commandes, pour un montant total de 204 K€ et avec un taux de financement de 50 %.

La DGD, dont le montant s'est élevé à 101 K€, a bénéficié à 30 communes hors groupements, avec un taux de financement maximum de 22,10 %.

2. Protéger les ressources naturelles.

Conservation des terres agricoles

Les services de l'État dans le Jura ont mis en place un observatoire de la consommation des espaces agricoles et naturels en lien avec les collectivités locales et les partenaires concernés. Cet observatoire a pu relever que la consommation des espaces agricoles et naturels par l'artificialisation des sols due aux constructions et infrastructures a atteint 377 ha sur la période 2008/2010.

En outre, la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA), installée en 2011, s'est réunie tous les mois pour examiner les dossiers d'urbanisme en zone agricole.



Protection des ressources en eau

La loi sur l'eau de 1992 a défini des procédures de déclaration et d'autorisation concernant les travaux ou ouvrages réalisés dans les milieux aquatiques ou à proximité et qui ont un impact sur ces milieux et sur la sécurité publique en général. En 2012, **les services de l'État ont instruit 5 dossiers d'autorisation et 186 dossiers de déclaration**, portant notamment sur les thermes de Salins, le contournement de Lons ou encore le suivi de dossier du stade des Tuffes.

A la suite de l'engagement 101 du

Grenelle de l'environnement, les ouvrages de prélèvement d'eau destinés à l'alimentation humaine de Villevieux, Tavaux, Asnans-Beauvoisin et Villers-Farlay ont été identifiés comme prioritaires au regard des enjeux de restauration de la ressource et **ont fait l'objet d'arrêtés de délimitation de zones de protection, permettant à terme une réduction des pollutions de la ressource.**

De même, dans le cadre schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), des études ont débuté en 2012 quant à la protection des captages de Montagna-le-Reconduit, Montaigu, Moiron et Augea.



Enfin, la mise aux normes des stations d'épuration (STEP) s'est poursuivie en 2012, dans le cadre du plan d'action assainissement 2007-2012. 12 des 31 stations concernées étaient toujours non conformes fin 2012, mais cette situation est en voie de régularisation. Par ailleurs, le nouveau cadre fixé à la politique d'assainissement (2012-2018), qui détermine des objectifs de réduction des flux de pollution, a conduit en 2012 à la mise en demeure de 16 stations non conformes sur les 105 concernées.

3. Préserver la biodiversité.

Création de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN)

L'année 2012 a été marquée par la fusion de la mission inter-services de l'eau (MISE) et de la mission inter-services de la police de la nature (MIPN) au sein de la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN).

Le volet police de l'environnement s'est vu consolidé par la signature d'une convention quadripartite DDT – Parquet – ONCFS – ONEMA qui précise les modalités de mise en œuvre de la politique pénale dans les domaines de la préservation de l'eau et des milieux aquatiques, des espaces naturels, de la faune et de la flore, de la chasse et de la pêche et à son articulation avec la police de l'environnement.

A l'occasion de l'installation de la MISEN fin 2012, un ensemble d'enjeux, de travaux et de doctrines ont été proposés comme pistes de travail pour l'année 2013.

Transjurassienne

A la suite des difficultés rencontrées en matière de prise en compte des enjeux environnementaux lors de l'organisation de l'édition 2012 de la Transjurassienne, un groupe de travail a été initié afin de sécuriser cette épreuve de renommé internationale et importante pour l'image du département.

La dynamique de travail mise en place s'est avérée fructueuse, avec une nette amélioration de la qualité du projet et des délais d'autorisation compatibles avec une organisation sereine de la compétition.

Opérations coordonnées organisées en 2012

Sous la coordination de la DDT, 26 agents des services de l'État (ONCFS, ONEMA, ONF, Gendarmerie), ainsi que des agents du PNR, ont parcouru la vallée de la Bienne pour sensibiliser les usagers aux enjeux de préservation de l'eau et de la biodiversité, et étudier l'état du bassin versant.

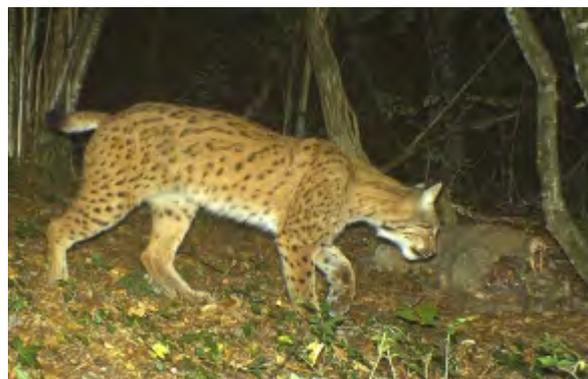
L'opération inter-services « sécurité à la chasse », organisée par l'ONCFS et la DDT dans le cadre de la MISEN, a permis de mobiliser

différents services et organismes sur la question de la sécurité à la chasse, dans le secteur de la Bresse Jurassienne (large périmètre autour de Bletterans).

Grands Prédateurs

La présence du lynx a posé d'importants problèmes d'attaques sur une exploitation, en particulier en 2012.

Des tirs d'effarouchement, arrêtés par le Préfet, ont permis de réduire significativement la pression de la prédation sur l'exploitation.



Un comité départemental de suivi des grands prédateurs (CDSGP), réunissant toutes les parties prenantes, a été instauré pour aborder les problématiques liées à la présence du prédateur.



VII. MODERNISER L'ÉTAT.

La modernisation de l'Etat se traduit au quotidien par la recherche de la qualité du service rendu au public et aux collectivités. L'amélioration continue de cette qualité se fonde sur l'intégration de nouveaux outils mais aussi sur l'adoption de démarches de certification assurées par un organisme indépendant et qui attestent de la mise en place d'une politique d'accueil performante.

L'amélioration de la performance se traduit également par l'optimisation des moyens utilisés : à ce titre, les services de l'Etat dans le Jura ont entrepris une rationalisation de leur occupation immobilière par un regroupement de certains services sur le site de la Préfecture.

1. Rationaliser les implantations immobilières et les cessions de patrimoine.

Le projet de rationalisation des implantations et de cession de patrimoine

Autorisé en février 2010, le programme immobilier local a permis de **rationaliser l'organisation des locaux occupés par les services de l'État dans le Jura** en finançant les travaux par des cessions immobilières.

Cette réorganisation s'est traduite dans les faits par des regroupements de services tels que prévus par le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), qui se sont concrétisés au cours de l'année 2012.

La réalisation de ce projet a permis de doter les services de l'État **de locaux plus fonctionnels en regroupant des services qui étaient auparavant éclatés sur plusieurs sites** en ramenant de neuf à six le nombre d'implantations immobilières de l'État sur la ville préfectorale et en réduisant les surfaces totales de 28 %.

Le plan de financement du projet de rationalisation

	PIL	BOP 309	TOTAL
Dépenses	3 289 944 €	462 824 €	3 752 768 €
Recettes (85 ou 80 %)	3 126 200 €		
Déficit autorisé (4.97 %)	- 163 744 €		

Le déroulement du projet

La rationalisation des implantations est passée par le regroupement des services de l'unité territoriale DIRECCTE et l'unité territoriale DREAL, celui des services de la Préfecture et de la DDCSPP, celui de tous les services de la DDT et enfin celui des services de l'Inspection Académique.



Ces regroupements ont permis de libérer plusieurs locaux, comme un immeuble de 2500m² cédé à la ville de Lons-Le-Saunier, le troisième étage d'un immeuble, mais également un immeuble à Perrigny, tout comme le bâtiment « Capiod », vendus à des particuliers.

LE CHIFFRE

4651 m² de locaux auparavant utilisés par les services de l'État dans la ville préfectorale ont pu être cédés ou loués à la suite du projet de rationalisation immobilière.

2. Améliorer le service rendu aux usagers.

L'État a mis en place plusieurs dispositifs au niveau national permettant d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers. Ces dispositifs font l'objet d'une déclinaison au niveau départemental. Ainsi, au sein de la préfecture du Jura, le bureau de la performance assure :

- le contrôle de gestion ;
- la démarche qualité dans le cadre du nouveau référentiel Qualipref ;
- l'amélioration des processus par la méthode Lean ;
- le suivi des ratios budgétaires .



Un comité de pilotage de la performance se réunit chaque trimestre, sous la présidence du Préfet, en présence de l'ensemble de l'encadrement de la préfecture et des sous-préfectures, pour s'assurer de la bonne tenue des objectifs en la matière.

Chaque correspondant désigné (chefs de bureau, adjoints aux chefs de bureau et secrétaires généraux des sous-préfectures) a reçu une formation dispensée par le bureau de la performance, qui assure une assistance technique permanente.

Le bureau de la performance vérifie la fiabilité des données élémentaires saisies par les correspondants, puis effectue un bilan trimestriel des indicateurs. Le bilan, présenté en comité de pilotage, est ensuite diffusé à l'ensemble du personnel.

Chaque résultat est systématiquement analysé au regard des valeurs-cibles nationales et locales. Il est également comparé aux résultats des trois autres départements de la région, à la moyenne de la strate 2 et à la moyenne nationale.

Dès lors qu'un service affiche des résultats inférieurs aux valeurs-cibles et qu'il se trouve en difficulté, le bureau de la performance est chargé d'établir un diagnostic, de trouver des mesures correctives et d'accompagner le service dans la mise en œuvre de ces mesures dans l'objectif d'améliorer la qualité des services rendus aux usagers.



VIII. PROMOUVOIR LA JEUNESSE.

L'Etat soutient activement les dispositifs locaux en faveur de la formation des jeunes, de leur intégration dans le milieu professionnel et de leur engagement dans la vie publique.

Plus spécifiquement, les services de l'Etat concentrent leur action en direction des publics prioritaires, notamment les jeunes concernés par le décrochage scolaire ou ceux qui éprouvent des difficultés à s'intégrer sur le marché du travail. Des dispositifs de détection, d'accompagnement et de sécurisation de leurs parcours sont mis en place autour d'un partenariat avec tous les acteurs concernés, en premier lieu les services de l'Education Nationale. Des actions visant à lutter contre les inégalités géographiques et sociales tendent à garantir l'égalité des chances.



1. Sécuriser le parcours des jeunes tout en favorisant leur autonomie.

Dans le Jura, l'Etat a impulsé et anime un partenariat solide entre les différents acteurs locaux dans l'objectif de sécuriser les parcours des jeunes vers l'autonomie. Ce partenariat formalisé par des conventions de coopération se traduit par une mise en commun de moyens notamment financiers pour :

- l'accompagnement de projets portés par des jeunes, assorti d'une exigence d'autonomie croissante selon l'âge (« contrats objectif jeunesse » à partir de 11 ans et du collège ; 6 points information jeunesse, bourses pour l'obtention du BAFA, journées « jobs cet été ») ;
- la mobilité géographique en lien avec la prévention des conduites à risques ;
- un apprentissage de la décohabitation et une aide à l'accès au logement en lien avec

l'association « information Jeunesse Jura » (23 000 connexions sur le site logement « un toit pour toi » et 1 300 contacts physiques).

L'Etat propose également des formations gratuites pour les équipes accompagnant les jeunes. En 2012, 28 journées de formation ont eu lieu, portant sur 18 thèmes et ont concerné 200 animateurs différents.

2. Lutter contre les inégalités et le décrochage scolaire.

La lutte contre les inégalités sociales et territoriales

Dans le cadre du Centre national de développement du sport, des aides sont consacrées à la réduction des inégalités territoriales et sociales quant à l'accès aux pratiques sportives.

Ainsi, pour l'année scolaire 2011-2012, **1077 « coupons sports »** ont été attribués aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire pour les aider à prendre une licence dans un club sportif.

Par ailleurs, à travers différentes actions, la DDCSPP a également cherché à resserrer les liens entre le temps scolaire et périscolaire : accueils de loisirs (charte de qualité pour les accueils périscolaires), accompagnement éducatif sportif, suivi des contrats locaux d'accompagnements à la scolarité (CLAS) ou et des contrats de réussite éducative (CRE).



La lutte contre le décrochage scolaire

Des actions de prévention du décrochage sont initiées pour repérer et traiter toutes les causes de décrochage potentiel : médicale, sociale, liée aux apprentissages ou liée aux problèmes de comportement.

Le travail de prévention réalisé au sein des établissements par les **groupes d'aide à l'insertion** (GAIN), pour les élèves de moins de

16 ans, consiste en un suivi des élèves en situation de fragilité. Ce suivi a concerné 1 170 élèves en décrochage durant l'année scolaire 2011-2012.

Des actions de remédiation sont mises en place afin d'accompagner les élèves pour lesquels les établissements scolaires sont à court de solution. Pour les moins de 16 ans, 2 classes-relais (Dole et Saint-Claude) ont accueilli 47 élèves dans le département. Pour les plus de 16 ans, l'Éducation Nationale dispose de trois dispositifs d'accompagnement à la qualification et à l'insertion professionnelle (DAQIP) qui ont accueilli 71 élèves au cours de l'année scolaire.

Les trois **comités locaux d'aide à l'insertion** (CLAIN), réunissant les acteurs de la formation et de l'insertion et localisés à Dole/Poligny, Lons/Champagnole et Saint-Claude ont assuré le suivi de 96 décrochés de plus de 16 ans en 2012.

3 . Encourager l'engagement des jeunes dans la vie publique.

Différents dispositifs encouragent les jeunes qui souhaitent prendre des responsabilités, au sein d'un groupe ou dans la vie publique :

- **les conseils locaux de jeunes** qui associent les jeunes mineurs à la prise de décision et les préparent à prendre des responsabilités publiques ;
- **les juniors associations**, qui permettent à de jeunes mineurs d'exercer les fonctions de présidents, trésoriers, ou secrétaire d'une association en toute sécurité juridique. En 2012, 6 ont été accompagnées par la DDCSPP ;
- **en 2012, 7 projets de jeunes ont été financés dans le cadre du programme « envie d'agir »**, en plus des actions d'accompagnement ou de valorisation de la prise en main des jeunes et de leurs projets ;



- **84 jeunes ont choisi un service civique dans le Jura** depuis 2011, dont 42 en 2012, pour des missions aussi variées que l'aide aux personnes en difficulté, la gestion de la faune sauvage ou la médiation culturelle. Par ailleurs, ces jeunes sont invités à suivre des formations gratuites sur des sujets tels que la conduite de réunion ou encore le fonctionnement des institutions françaises et européennes.
- **le contrat d'engagement éducatif** permet aux jeunes dès 17 ans d'intervenir auprès des enfants, dans les équipes des accueils de loisirs et de séjours de vacances contre une rétribution symbolique.

LES CHIFFRES

297 bourses individuelles sous condition de ressources pour que des jeunes jurassiens puissent obtenir le permis B en même temps que le premier diplôme de secourisme (PSC1) ;

211 bourses pour le passage du Brevet de sécurité routière (BSR) en même temps que le PSC1.



Les services de l'Etat dans le Jura sur internet

www.jura.pref.gouv.fr

Vos interlocuteurs

Préfecture du Jura

8 rue de la Préfecture
39000 Lons-le-Saunier
Tél. 03 84 86 84 00

Sous-préfecture de Dole

23 place de la Sous-Préfecture
39100 Dole
Tél. 03 84 79 44 00

Sous-préfecture de Saint-Claude

1, rue de la Sous-préfecture
39205 Saint-Claude
Tél. 03 3 84 41 32 00

Direction départementale des territoires (DDT)

4, rue du Curé Marion
39015 Lons-le-Saunier Cédex
Tél. 03 84 86 80 00

Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP)

8 rue de la Préfecture
39021 Lons-le-Saunier Cédex
Tél. 03 63 55 83 00

Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)

165, avenue Paul Seguin
39016 Lons-le-Saunier Cédex
Tél. 03 84 87 26 00

Unité Territoriale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (UT DREAL)

165 av Paul Seguin
39016 Lons-Le-Saunier Cédex
Tél. 03.84.87.30.35